

ARRETE N°DAJS 23-31
DELEGATIONS DE SIGNATURE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu le Code de l'Éducation et notamment ses Livres VII,
vu les statuts modifiés de l'Université Jean Monnet,
vu la délibération du conseil d'administration de l'Université en date du 20 mai 2021 portant élection de M. Florent PIGEON à la Présidence de l'Université Jean Monnet,
vu la délibération du conseil d'administration en date du 31 mai 2021 portant élection des membres du bureau, dont M. Stéphane RIOU en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration et des Moyens, Chargé de la Stratégie Académique, M. Alain TROUILLET en qualité de Vice-Président à la Formation et aux Relations Internationales, Mme Christelle BAHIER PORTE en qualité de Vice-Présidente à la Recherche et de Mme Séverine ALLEGRA en qualité de Vice-Présidente déléguée « Développement durable et Responsable Sociétale de l'Etablissement »
vu l'arrêté DAJS n°23-12 consolidé portant délégation de signature en date du 23 mars 2023, modifié par les arrêtés n°23-15 du 5 avril 2023, n°23-20 du 28 avril 2023, n°23-24 du 15 mai 2023
vu la délégation donnée à Mme Clara MORTAMET par l'arrêté DAJS n°23-21 du 9 mai 2023 en qualité d'administratrice provisoire jusqu'à l'élection d'un nouveau Directeur
vu l'élection de Mme Clara MORTAMET en qualité de Directrice de l'UFR Arts, Lettres, Langues pour une durée de 5 ans à compter du 7 juillet 2023

ARRETE

Article 1 :

Les deux premiers alinéas de l'article 4 de l'arrêté DAJS n°23-12 du 23 mars 2023 relatif à la délégation donnée aux Directeurs d'UFR et département sont modifiés comme suit :

Délégation de signature est donnée aux Directeurs suivants :

- **Mme Corinne AUTANT BERNARD**, Directrice de l'École d'Économie
- **M. Philippe BERTHELOT**, Doyen de la Faculté de Médecine,
- **M. Baptiste BONNET**, Doyen de la Faculté de Droit,
- **Mme Marilyn BEAUCHAUD**, Directrice de la Faculté des Sciences et Techniques,
- **M. Philippe FORAY**, Directeur de la Faculté de Sciences Humaines et Sociales,
- **Mme Clara MORTAMET**, Directrice de la Faculté Arts, Lettres, Langues,
- **Mme Nathalie MERLEY**, Directrice du Département d'Études Politiques et Territoriales,

pour signer :

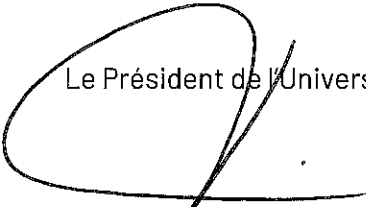
- tous les actes relatifs à la préparation et à l'exécution des budgets dont ils ont la charge, dont la part du budget annexe (SAIC) les concernant,
- tous les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature, relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants et usagers de la formation continue relevant de leur composante, à l'exclusion des diplômes, de la nomination des jurys et des décisions relatives au remboursement et à l'exonération des droits d'inscription,
- les conventions de stage concernant les étudiants et usagers de la formation continue de leur composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante,
- les contrats de vacation enseignants relevant du décret de 1987, les contrats de vacation administrative et les contrats étudiants, l'attribution des services d'enseignement pour les enseignants qui leur sont rattachés, l'attribution des heures complémentaires et les états de service fait pour les agents effectuant des heures d'enseignement dans la composante,
- les convocations et ordres de mission des personnels de la composante (y compris pour les personnels relevant des unités de recherche rattachées en cas d'absence ou d'empêchement de leurs directeurs), à l'exception des convocations et ordres de mission relatifs à des déplacements à l'étranger hors Union européenne, Suisse et Norvège et des ordres de mission permanents.

Le reste de l'article est inchangé.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 10 juillet 2023


Le Président de l'Université
Florent PIGEON